



- Légende**
- ▭ Limite de zone
 - ▭ Emplacement réservé
 - ▭ "Servitude de projet délimitée en application du a) de l'article L.123-2 du Code de l'urbanisme et expirant le 30/04/2020."
 - ▨ Espace boisé classé
 - Espace boisé classé (Arbres remarquables)
 - Espace boisé classé (largeur = 10m)
 - Espace boisé classé (largeur = 5m)
 - Élément remarquable du paysage à protéger au titre de l'article L123.1.5.7° du C.U
 - Changement de destination du bâti dans la zone agricole
 - ▨ Application de l'article L123.1.5.16 du C.U
Secteur 1AUd 30% mini de logements locatifs sociaux
Secteur 1AUe ilôt 1 100% de logements locatifs sociaux
 - Limite d'ilôt 1 (zone 1AUe du Vigé)
 - Limite d'ilôt 1 (zone AUF de Cabaldos)
 - Accès unique obligatoire
 - Périmètre de protection des Monuments Historiques
 - Zone affectée par le bruit des voies classées bruyantes (arrêté préfectoral du 26/07/2000)



Planche globale
Est (1/2)

Département de Haute Garonne

Commune de
BOULOC

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

PLU approuvé le : 17 mai 2005
3 Révisions simplifiées approuvées le : 18/12/06, 16/07/07 et 30/08/2009
8 Modifications approuvées le : 17/10/2005, 16/07/07, 19/01/2009, 31/08/2009, 04/07/2011, 12/12/2011, 25/03/2013 et le 03/03/2014
1 Modification simplifiée approuvée le : 15/05/2012
1 Révision alléger approuvée le : 03/03/2014
Modification n° 9 approuvée le : 30/04/2015
Modification n° 10 approuvée le : 19/02/2018

Echelle : 1/5000